



1er NIORT CLASSIC

Rallye de Régularité Historique - 24 et 25 Juillet 2021



Pré- REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès l'obtention du visa de la FFSA
Ouverture des engagements : au 1 Avril 2021
Clôture des engagements : le 20 juin 2021 ou au nombre maximum d'inscrits prévus par le règlement.

Parution et distribution des road-book :

➤ 3h00 avant l'heure de départ de chaque voiture (Etape1) et 1H avant chaque départ (Etape2).

Distribution 1^{ère} voiture > étape 1 > à partir de 10h00 (1^{ère} voiture) Esplanade de la Brèche 79000 NIORT pour les sections 1 à 12
Distribution 1^{ère} voiture > étape 2 > à partir de 07h30 (1^{ère} voiture) place de La Brèche 79000 NIORT pour les sections 13 à 17

Publication de la liste des engagés : le 30 juin 2021
Panneaux d'affichage officiels :
Le 24 Juillet 2021 à partir de : 7h30 - Esplanade de la Brèche 79000 NIORT
19h30 – Sepvret
22h45 – Niort
Le 25 Juillet 2021 à partir de : 7h30 – Esplanade de la Brèche 79000 NIORT
12h00 – place centrale de COULONGES / AUTIZE

Ce rallye comportera plusieurs catégories toutes en lecture fléchée métré et régularité .

- Classement scratch Niort Classic véhicules de plus de 25a sur 2 étapes et l'ensemble des 17 Zones de régularité.
- Classement scratch Niort Classic véhicules de plus de 15a sur 2 étapes et l'ensemble des 17 zones de régularité
- Classement distinct Trophée véhicules GT plus récents d'exception sportives . Sur sélection
- Classement Féminin

Samedi 24 Juillet 2021 Etape 1 : 12 secteurs chronométrés. 278kms

A partir de 06h30 Heure de mise en place du parc de départ :

- Convocation pour les contrôles administratifs à partir de 08H00 place de La brèche à 79000 NIORT
- Zone Etalonnage
- Vérifications techniques : Samedi 24 Juillet 2021 de 08H15 à 10h30 - Esplanade de la Place de la Brèche 79000 NIORT
- Repas libres.

Briefing obligatoire des concurrents à 11h00 – Place de la Brèche à NIORT

10H15 - Remise des roadbooks toutes les 30 secondes dans l'ordre des numéros de course.(noté sur carnet de bord)

-
- 13H15 Départ du Rallye toutes les minutes dans l'ordre des numéros.
- 20H15 Pause et repas offerts à Exoudun.
- 21h30 Départ du 1^{er} concurrent pour 2 secteurs de Nuit à Exoudun
- 23H30 Arrivée du 1^{er} concurrent ETAPE 1 à La Java à Niort

Dimanche 25 Juillet 2021 : Etape 2 : 5 secteurs chronométrés. 110 kms

- 7H15 Remise du Roadbook toutes les minutes ETAPE 2 dans l'ordre de la convocation remise à l'arrivée de Nuit.
- 7H45 Départ du 1^{er} concurrent à Niort
- 11h45 Arrivée du 1^{er} concurrent à Coulonges sur l' Autize
- 12h00 Pot d'arrivée à la place centrale à Coulonges / Autize
- 13h30 Repas et remise de prix salle des fêtes de Coulonges / Autize

Publication des équipages admis au départ :

Ordre et heures de départ : 11h30 - Esplanade de la Place de la Brèche 79000 NIORT

Publication des résultats du rallye :

Au plus tard 1h30 après l'heure prévue d'entrée en Parc du dernier concurrent, calculée suivant son heure de pointage figurant sur la feuille d'émargement du dernier CH, au panneau d'affichage officiel.
Remise des prix à 14h30 Lieu : Salles des fêtes 79370 COULONGES/ AUTIZE

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Le présent règlement a été enregistré par la ligue du sport automobile Nouvelle aquitaine Nord

VISA :

L'A.S.A.79 en qualité d'organisateur administratif et technique organise les 24 et 25 Juillet, le 1^{er} rallye de régularité dénommé NIORT CLASSIC.

Jack Boinot en est le responsable technique.

Comité d'Organisation

Président :et responsable technique...	M Jack BOINOT: 06 58 86 52 55
.....	
Responsables des parcours :	M.Jack BOINOT 06 58 86 52 55
Chronométrage	M Jean Louis TISSERAND ASA79
Responsable des road-book	M. Jean Lou THIBAUD ASA79
Secrétariat du Rallye :	ASA 79 12 rue joseph cugnot 79000 NIORT : Mobile : 06 58 86 52 55
Courriel :	niortclassic79@gmail.com

Permanence du Rallye :

Le 24Juillet de 07h30 à fin Etape 1 → Hotel Kyriad Niort Mobile : 06 20 94 59 96

Le 25 Juillet 2021 de 08H00 à fin du rallye → Salle de la Mairie Coulonges sur l'Autize

Organisateur administratif et technique

ASA79 Adresse : 12 rue Joseph Cugnot 79000 NIORT

1.1P OFFICIELS

Directeur de Course PC :	Guy TRONCAL	N° licence : 1056	ASA : 1706
Commissaire technique responsable :	Sébastien BLANCHARD	N° licence : 214917	ASA : 1110
Commissaire Sportif :	... Jean .Paul BONNAUD	N° licence	en cours
Commissaire Sportif surveillance des moyennes	Jacky PRUDHOMME	N° Licence	6483 ASA 1106
Chargés des relations avec les concurrents :...	Dominique JOUBERT	N° licence :	ASA : 1106
Tableau de calcul des temps :	: Josep Maria Sté BLUNIK	N° licence	
Réfèrent Covid 19	Michel MIGAUD		

1.2P ELIGIBILITE

Pas de challenge en 2021

1.3P VERIFICATIONS Administratives et Techniques :

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques :

- Zone étalonnage rue blaise pascal (plan)
- Convocation pour les vérifications administratives à partir de 08h00 Place la Brèche 79000 NIORT
- Vérifications techniques : Samedi 24 Juillet 2021 de 8H15 à 10h30 - Esplanade de la Place de la Brèche 79000 NIORT

Les concurrents devront présenter impérativement à l'heure de convocation aux contrôles administratifs

: Pour les vérifications administratives, seul le concurrent est autorisé à se présenter (sauf exception pour les mineurs qui pourront être accompagnés de leur représentant légal). Le prêt de matériel (exemple : stylo) est interdit ;

Respecter les gestes barrières : port du masque* obligatoire en lieu clos au sens du décret du 10 juillet 2020 ou lorsque la distanciation physique (1m) ne peut être respectée, mettre à disposition du gel hydroalcoolique, respect du principe de distanciation physique, lavage régulier des mains ;

Présenter :

- L'original des licences (pilote et copilote). Sinon il est possible de prendre un Titre de Participation Régularité pour le weekend.(prévu dans la fiche d'inscription)
- L'original du certificat d'immatriculation du véhicule engagé
- L'original des permis de conduire (pilote et copilote si possesseur).
- L'original de l'attestation d'assurance de la voiture
- L'autorisation du propriétaire du véhicule engagé (si ce dernier n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage)
- L'autorisation de participer au rallye signée des 2 parents ou du tuteur pour les mineurs (âge minimum 10 ans)
- L'attestation médicale de moins de 6 mois notifiant la non contre-indication à la participation d'une épreuve de régularité (de l'équipage possesseurs du permis conduire).
- L'original du contrôle technique

1.3.4P Les photocopies, de tous ces documents, doivent être envoyées avec la demande d'engagement.

Pas de photocopies possibles le jour des vérifications administratives.

1.3.13P Types d'instruments et équipements autorisés en plus du compteur d'origine :

- Il n'y a **aucune restriction**, tous les appareils de mesure et les cadenceurs sont autorisés.
- L'organisateur fournira environ 10 jours à l'avance une table des distances, des moyennes et des temps pour la totalité des 17 Zones de Régularité du Rallye.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

- 2.1P** L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour son propre compte ainsi que celle des concurrents en conformité avec les articles R 331-30 et A 331-32 du Code du Sport.
Tout licencié bénéficie de la couverture « individuelle accident » souscrite par la FFSA auprès de la compagnie AON, l'étendue des garanties figure sur l'imprimé de licence. Tout licencié peut souscrire directement auprès de la compagnie AON, des assurances facultatives optionnelles en complément de l'assurance « individuelle accident » souscrite par la FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

- 3.1.5P** Toute personne qui désire participer au rallye de régularité historique 1^{er} Niort Classic devra adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et accompagnée des photocopies des documents demandées à l'article 1.3P et du chèque d'engagement indispensable pour la prise en compte de la demande, avant le 20 Juin 2021 minuit (cachet de la poste faisant foi)

Vous pouvez grouper le règlement de l'engagement et des licences à la journée sur le même chèque

ASA79 - 12 rue Joseph Cugnot 79000 NIORT

Tél. : 0658865255 - Courriel : niortclassic@gmail.com

Si cette demande est envoyée par Mail : l'original, le chèque de règlement et les photocopies demandées à l'article 1.3P devront parvenir dans les 48 heures qui suivent cet envoi pour que l'engagement soit pris en compte (grèves de la poste comprises).

3.1.10P

- Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum. Lorsque ce chiffre sera atteint les demandes suivantes seront inscrites sur la liste d'attente.
- Les équipages ne désirant pas effectuer les sections de nuit auront la possibilité de participer au 1er Rallye NIORT CLASSIC. Leurs résultats paraîtront à chaque secteur mais ils ne pourront figurer au classement général n'ayant fait que 14 Zones de Régularité sur 17.
- Pour être prise en compte cette demande HORS NUIT devra obligatoirement figurer sur l'engagement.
- Un parc pour le stationnement des remorques et des camping-cars est prévu au 205 rue Jean Jaurès à 79000 NIORT.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés comme suit :

- **300 €** pour les engagements reçus **avant le 10 Juin minuit** (cachet de la poste faisant foi) avec la publicité facultative rachetable des organisateurs.
 - **350 €** pour les engagements **reçus entre le 10 Juin et le 20 juin 2021 minuit** (cachet de la poste faisant foi) avec la publicité facultative rachetable des organisateurs.
 - Sans la publicité facultative rachetable des organisateurs : 500 €.
- Sauf accord préalable avec les organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du Rallye et à proximité immédiate est strictement interdite, de même que la reproduction des images de ces supports.
Dans les mêmes conditions, toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du Rallye devra être autorisée par les organisateurs.
Aucune action commerciale n'est autorisée à proximité du Rallye sans autorisation de l'organisateur.

Ces droits d'engagement comprennent :

- Engagement de l'équipage au rallye
- Prêt du transpondeur BLUNIK avec une caution de 50 € (remboursée à la restitution en fin de rallye si en état origine)
- 2 repas du samedi soir et 2 repas du dimanche midi
- 2 plaques de rallye
- Road book et documents de course
- 2 panneaux de portière avec N° de course
- l'assurance RC de l'organisateur et des concurrents entre eux
- Parc remorques et Camping-Car
- parking 40 places fermé non gardé le samedi soir
- les pauses conviviales
- le cadeau souvenir

Remboursement des droits :

Les droits d'engagement versés seront intégralement remboursés :

- Aux équipages dont l'engagement aura été refusé par l'organisation avant la parution des ordres de convocation.
- En cas d'annulation du rallye.
- En cas de désistement :
 - Après le 24 Juin 2021minuit, 30 % des droits d'engagement resteront acquis à l'organisation.
 - Après le 10 juillet 2021 minuit, 50 % seront retenus.

En cas de forfait sans en avoir informé la permanence du rallye avant l'heure de convocation au contrôle administratif la totalité des droits d'engagement restera acquise à l'organisation.

Les droits d'engagement ne seront pas remboursés à l'issue des contrôles administratifs et techniques, en cas de non présentation ou de non-conformité des documents administratifs ou pour toute voiture ne présentant pas les garanties suffisantes de sécurité ou ne respectant pas les règles du code de la route.

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2P EQUIPAGES

- 3.2.1P** Tout équipage doit être composé du premier pilote et d'un ou plusieurs équipiers, comme spécifié sur le formulaire d'engagement. Le premier pilote doit être en possession d'un permis de conduire. Pour être autorisé à conduire la voiture pendant l'épreuve, un équipier doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un équipier est de 10 ans (Circulaire RTS routes ouvertes TPRR mise à jour le 27-11-2017).
Tous les équipiers à partir de 10 ans doivent :

- Soit être en possession d'une licence FFSA pour l'année en cours 2021
- Soit obtenir de l'organisateur un Titre de Participation Régularité pour le weekend (prévu sur la fiche inscription)

Les Titres de Participation seront délivrés pendant les vérifications administratives de l'épreuve et feront l'objet du paiement d'un droit de **34,00 €** par personne (responsabilité civile individuelle décès invalidité, FFSA) comme spécifié sur la fiche d'engagement. (Règlement à regrouper sur le chèque du droit d'engagement)

Pour solliciter la délivrance d'un Titre de Participation, les membres de l'équipage devront présenter un certificat médical daté de moins d'un an délivré par un médecin inscrit au conseil de l'ordre autorisant tout membre de l'équipage à participer à un rallye de régularité en notifiant aucune contradiction à sa participation ..

**Cette demande devra être faite au moment de l'envoi de la fiche d'inscription.
Il n'y aura pas de certificat médical délivré sur place.**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P VOITURES ADMISES

- Les voitures de série de plus de 25 ans conformes à la législation routière en France et selon la réglementation FFSA des rallyes de régularité sur routes ouvertes.
- Les demandes seront sélectionnées sur décision du Comité d'organisation.
 - a) Elles seront régulièrement engagées si le nombre maximum autorisé de 120 voitures et fixé à l'article **3.1.10P** n'est pas atteint..

En outre, les voitures seront équipées :

- **Extincteur** : obligatoire, en cours de validité (**capacité minimum 2 kg**) fixé dans la voiture.
- Ceintures de sécurité : obligatoires si le véhicule est muni, d'origine, de points d'ancrage correspondants.
- Gilets fluorescents : un par membre d'équipage obligatoire.
- Triangle obligatoire.
- Conseillé un brise vitre et coupe ceinture.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION des VOITURES et PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative rachetable seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P DESCRIPTION

L'itinéraire horaire restera secret. Longueur totale du parcours 398 kms dont 320 kms en secteurs de régularité.

Il est divisé en 2 étapes et 17 secteurs. Il comporte 17 zones de régularité.

Une zone d'étalement très précise de 2303 m sera diffusée aux concurrents 2 semaines avant le rallye.

Une liaison rallye de plus de 3 kms permettra de rejoindre le 1^{er} départ de zone de régularité et vous pourrez ainsi étalonner également vos instruments.

6.2P RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

Il sera envoyé 10 jours avant le rallye un tableau des distances, moyennes et temps de toutes les intermédiaires du roadbook

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.1P DEPART

L'intervalle de départ entre les voitures sera de 1 minute.

Le temps attribué pour couvrir la distance entre deux contrôles horaires consécutifs est indiqué sur le carnet de contrôle.

7.3P CONTROLES DE PASSAGE ET CONTROLES HORAIRES

7.3.1P Contrôles de passage

A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser et/ou signer le carnet de contrôle dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage mais sans mentionner l'heure de passage.

L'absence de visa ou de marque de n'importe quel contrôle de passage entraînera une pénalité de 200 points.

L'organisateur peut prévoir des contrôles de passage secrets sur l'itinéraire.

7.3.2P Contrôles horaires

Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée à raison de :

- Retard par minute ou fraction de minute : 10 points
- Avance par minute ou fraction de minute : 60 points (sauf si avance autorisée notifié sur le carnet de bord)
- Absence d'un visa de contrôle horaire ou arrivée au contrôle après le délai maximum autorisé (15 mn) : 400 points.
- Les équipages pourront pointer en avance sans encourir de pénalité aux contrôles horaires, d'entrée de parc de regroupement, au CH avant l'épreuve de nuit et à l'arrivée de chaque étape (notifié sur le carnet de bord).

7.5P ZONES DE REGULARITE

Il n'y a pas d'heure idéale pour le départ d'une épreuve de régularité. Ce départ se fera dans l'ordre de présentation des voitures, indépendamment de l'ordre des numéros ou du classement.

Lors de ces tests, les concurrents sont tenus au respect d'une vitesse moyenne indiquée par l'organisateur technique, chaque test pouvant faire l'objet de plusieurs changements de moyennes en fonction du profil de la route.

La moyenne de chaque Zone de régularité de devra pas dépasser 50 Km/H

Toute différence entre l'heure réelle de pointage aux contrôles secrets des balises sera pénalisée à raison de :

- Par seconde au-dessous ou au-dessus du temps idéal : 1 point,
- Au-delà de 3 minutes un forfait de 180 points sera appliqué.
- Par test de régularité sauté ou non effectué : 200 points
- Pas de pénalité additionnelle pour avoir manqué le contrôle horaire au départ de ce test de régularité.
- Dépassement de plus de 20% de la vitesse moyenne autorisée : 600 points pour le premier dépassement, en cas de récidive risque d'exclusion.

7.5.1P Les équipages doivent parcourir les zones de régularité selon une ou plusieurs vitesses moyennes fixées par l'organisateur. La longueur minimum d'un test de régularité est de 3 km. Des prises de temps peuvent être opérées en tous points de la zone de test à l'exception des deux premiers kilomètres, chaque seconde d'écart par rapport à l'heure idéale de passage entraînant une pénalité de : 1 point

Les lignes d'arrivée et toutes lignes de chronométrages intermédiaires ne seront pas indiquées. Les « fins de zone de régularité » seront **signalées par un panneau sur la route *Fin de zone de régularité*** dans les 500m qui suivent le dernier contrôle.

7.5.2P Si un concurrent saute un test de régularité, une section ou une étape, il pourra être admis de nouveau dans le rallye et réintégré dans le classement avec application des pénalités prévues à l'article 7.3P et suivants.

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il pourra être admis de nouveau dans le rallye à condition que dans l'heure suivant l'horaire d'affichage des classements de l'étape, il informe le Directeur de Course de son intention de continuer.

Dans ce cas, la voiture doit être présentée au parc de départ 15 minutes avant le départ de l'étape suivante. « Pour chaque zone de régularité non réalisée ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1 seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité. Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir manqué le contrôle horaire de départ de cette zone de régularité.

Pour être classé les concurrents doivent pointer obligatoirement aux contrôles horaires des parcs de regroupement et des parcs de fin d'étape et de fin de rallye. »

ARTICLE 8 . RECLAMATIONS

Dans les rallyes sur Routes Ouvertes, seules les réclamations pour vérifications des temps et des carnets seront admises au plus tard dans les 30 minutes après l'heure d'affichage du classement provisoire.

Toutes autres réclamations ne seront pas admises

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

9.1P Les pénalisations sont établies en points (voir ci-dessus art 7.3P), un classement final étant établi par addition des points de pénalités supportés par chaque concurrent, tests de régularité, contrôles de passage et contrôles horaires confondus. Le concurrent ayant obtenu le plus faible total sera proclamé vainqueur du classement général, le suivant étant second et ainsi de suite.

9.2. Si 2 concurrents arrivent ex-aequo à la fin du rallye, il sera tenu compte de la date de la 1ère mise en circulation de la voiture figurant sur la carte grise ou le laissez-passer, la plus ancienne désignera le vainqueur.

Si un ex aequo subsistait il sera tenu compte de la cylindrée de la voiture, la plus petite désignera le vainqueur.

Il sera établi :

- Un classement NIORT Classic scratch (CL)
- Un classement Trophée féminin
- Un Classement Trophée GT prestige régularité. (GT)
- Un classement par période défini comme suit :
 - Période avant 1947
 - Période EF de 1947 à 1965
 - Période G de 1966 à 1971
 - Période H de 1972 à 1976
 - Période I de 1977 à 1981
 - Période J de 1982 à 1990
 - Période Z de 1991 à 2005

Il n'y aura pas de cumul de coupe ou de trophée.

ARTICLE 10P. COUPES

La remise des coupes se déroulera à partir de 14h30, le 25 Juillet 2021 et ne seront pas cumulables .

Au cours du repas de clôture

Lieu : Salle des fêtes de 79 COULONGES / AUTIZE

Classement scratch NIORT Classic

- Une coupe ou trophée sera attribuée aux 3 premiers équipages du classement

Trophées par période

- Dans chaque période le 1^{er} équipage sera récompensé.

Trophées féminin

- Les 3 premières seront récompensées.

Classement à part Trophée GT Prestige sur véhicules sélectionnés récents

- Les 3 premiers seront récompensés
-

L'organisateur se réserve le droit de distribuer des prix supplémentaires.

Les pilotes récompensés qui ne se présenteront pas personnellement perdront le bénéfice de leurs prix et coupes.

Parrainage :

Le 1^{er} NIORT CLASSIC parraine l'association pour personnes handicapées LE GERMOIR dans son action de développement des activités sociales en reversant la somme de 6 € sur chaque engagement au rallye. Dans la limite de 100 . .